

AVANT LE DEPART

Procédure mobilité internationale

Dans le cadre d'une mobilité Internationale, l'étudiant devra remplir la demande de candidature de l'université d'accueil soit en version électronique soit en version papier disponible sur le site de ladite université.

Ensuite, l'étudiant devra remplir et signer la convention issue des accords bilatéraux entre l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design Toulon Provence Méditerranée et les partenaires internationaux. Cette convention est tripartite et engage l'étudiant auprès de son université d'accueil et son université d'origine.

Enfin, l'étudiant devra candidater pour des bourses de mobilité dans un des organismes subventionnant la mobilité internationale que vous présentera le bureau des Relations Internationales.

Il est à noter que toutes ces démarches sont obligatoires pour la mise en place de la mobilité d'études ou de stage à l'international.

POUR INFO

Il est fortement recommandé de se rendre sur le site www.diplomatie.gouv.fr pour obtenir toutes les informations sur le pays d'accueil de votre mobilité : Visas, vaccinations et conseils aux voyageurs.

Sur ce site, il sera possible de s'inscrire au registre consulaire afin de signaler votre présence sur le territoire étranger en cas de besoin. Aussi, vous pourrez vous inscrire sur « Ariane » afin d'obtenir des informations ou des consignes de sécurité pendant le séjour.

Il est important de prendre une assurance afin d'avoir une couverture santé à l'étranger. Le lien suivant vous dirigera vers une assurance étudiant :

<https://lesmutuellesdusoleil.extrapass.fr/?etudiant=1>

Pour toute question, prendre contact avec le bureau des Relations Internationales par email vdautemer@metropoletpm.fr, par téléphone 04 94 05 58 05 ou en personne sur RDV.